

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 93

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Protection des végétaux : programme de lutte contre "le feu bactérien" conduit par le
GRCETA Basse Durance - Année 2016

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122.73**

PRESENTATION

Lors du budget primitif 2016, le Conseil Départemental a voté un crédit de 100.000 € (programme 10344) destiné à financer des actions pour la protection des végétaux dont la lutte contre le feu bactérien.

Le Groupe Régional – Centre d’Etudes Techniques Agricoles et Arboricoles de Basse-Durance (GRCETA) – route de Mollégès – 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE - Co-Présidents Yvon GALERON et Christophe RODUIT, sollicite le département pour une demande de subvention (**TAG 430**) dans le cadre de la lutte contre le feu bactérien.

LUTTE CONTRE LE FEU BACTERIEN (TAG 430)

Le feu bactérien est une maladie bactérienne de la pomme, de la poire, et des plantes ornementales de la famille des rosacées. Il se manifeste par la perte des branches et affecte la structure de l’arbre. Dans les cas graves, quand la bactérie progresse dans le tronc ou le porte greffe, l’arbre meurt. La gravité de la maladie dépend de l’état de santé de l’arbre, des pratiques culturales et des conditions du milieu.

Il s’agit d’une **maladie de quarantaine dont la lutte est obligatoire** au regard des risques sanitaires.

Les pertes économiques dues au feu bactérien découlent d’une diminution de l’étendue de la surface en fruits et de la mortalité des arbres.

Il n’y a pas de traitement contre le feu bactérien, seule la taille rapide des arbres infectés permet d’éviter la destruction de tout un verger. Il est toutefois possible de **limiter la propagation de la bactérie en appliquant de bonnes stratégies phytosanitaires** dans le cadre d’un programme de lutte intégrée, exigeant une bonne connaissance du niveau de contamination des parcelles.

Après les fortes attaques du feu bactérien constatées ces dernières années, responsables de l’arrachage de près de 150 ha de fruits à pépins, une campagne de prospection précoce planifiée depuis 2008 a pour objectif de quantifier au plus tôt le risque annuel.

Cette action, coordonnée par la FREDON, a concerné en 2015, 1.709 ha de fruits à pépins suivis par deux partenaires techniques :

- le GRCETA de Basse Durance (1.569 ha de vergers dont 1.360 ha de fruits à pépins – 83 entités de production) ;
- le CETA de Cavaillon (349 ha – 18 entités de production).

L'analyse du risque effectuée par le GRCETA montre que 18 exploitations sont concernées par le feu bactérien. Celles-ci représentent 348 ha (contre 20 exploitations et 533,5 ha en 2014). Avec un total de 28,9 ha, la proportion de vergers touchés y est de 8,3 % (contre 9,4 % en 2014), avec les 2/3 en pommes, soit une proportion opposée aux valeurs des années précédentes. La disparition progressive des variétés les plus sensibles de poires pourrait constituer un facteur explicatif.

Pour le CETA de Cavillon, peu de vergers des Bouches-du-Rhône sont concernés par le feu bactérien en 2015. Seulement 6 exploitations (regroupant 185 ha) sur 28 sont concernées, soit deux fois moins qu'en 2014. Sur ces 185 ha, 24 ha ont présenté des symptômes, soit un taux de 12,9 %. Les niveaux d'attaques sont de catégorie 1 (sur une échelle de 0 à 3).

En 2015, le bilan global fait état de 52,9 ha qui présentent des niveaux d'attaques compris entre 1 et 2, sur les 1.709 ha prospectés, soit un taux de contamination à l'échelle du département de l'ordre de 1,7 %. Dans ces parcelles, 1 à 3 passages d'assainissement ont dû être nécessaires pour enrayer l'évolution de la maladie.

En définitive, la combinaison de la prospection et de l'analyse du risque climatique constitue un atout majeur pour lutter contre ce fléau.

Pour 2016, le GRCETA de Basse Durance propose de coordonner auprès des deux organismes de développement partenaires de l'action (GRCETA et CETA de Cavillon), la poursuite d'une surveillance préventive spécifique de ce fléau, dès le début de saison, dans les vergers de fruits à pépins du département.

Pour ce faire, le GRCETA sollicite en 2016 l'aide du Conseil Départemental pour poursuivre ses activités dont le budget prévisionnel pour 2016 pour cette action spécifique est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
. Salaires et déplacements 20.000 €	. Autofinancement 10.000 €
	. CD 13 10.000 €
Total 20.000 €	Total 20.000 €

Je vous propose d'intervenir comme les années précédentes à hauteur de 8.000 €

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	I.B	N° AP	Engagement
10344	A créer	GRCETA – feu bactérien	65-928-6574	Hors AP	8.000 €

PROPOSITION

Au vu des éléments qui précèdent, je vous invite à vous prononcer sur ce rapport et au bénéfice de ces précisions, vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL